



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JUIN 2019  
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 31 mai 2019

Le 6 juin deux mil dix-neuf, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes BOUHOURS Véronique (arrivée à 21h10), OUDIN Muriel, RENARD Martine, M. BEGEY Stéphane, BRUNEAU Jean-Luc, GARET Christian, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, Christian MICHENEAU, QUID'BEUF Marc, TERCINET Fabrice.

Absents excusés : Mme Mylène BORDE donne pouvoir à Mme Véronique BOUHOURS  
M. Stéphane PRIMAULT, Christophe ROUSSEAU

Monsieur Jean-Pierre GASCHET a été nommé secrétaire de séance.  
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

**Prochain Conseil Municipal :**

- Lundi 8 juillet 2019 à 20 h 15

**Approbation du Procès-Verbal du 9 mai 2019**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal de la séance du 9 mai 2019. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 mai 2019.

**Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
13/05/2019	RABOT	Engagement Location machine autoportée	131,00 €
13/05/2019	DESMET Jean-Marie	Engagement Entretien des fossés et bords de route	3 324,00 €
13/05/2019	ESAT DES COURTIS	Engagement Catering concert Exo Brass du 17 mai 2019	294,03 €
17/05/2019	INTERMARCHE	Engagement pour acquisition pain	30,00 €
04/06/2019	AUTOVISION	Contrôle technique	30,00 €

**Finances**

**Décision modificative n° 1 – Budget Communal**

Madame le Maire informe qu'il a été nécessaire d'acquérir une débroussailleuse. Les crédits d'investissement n'ayant pas été prévus pour cette acquisition, Madame le Maire propose la modification ci-dessous :

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	527,00	021 (021) : virement de la section fonctionnement	527,00
	<b>527,00</b>		<b>527,00</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
023 (023) : virement à la section investissement	527,00		
60632 (011) : fournitures de petits équipements	-527,00		
	<b>0,00</b>		

<b>Total dépenses</b>	<b>527,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>527,00</b>
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

### Décision sur le lancement de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Lavoir et de la rue de Versailles

Madame le Maire informe que le SIEIL nous demande une réponse concernant les projets d'enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Lavoir et de la rue de Versailles.

Les études ont permis de déterminer le coût de ces enfouissements à raison de

- Rue du Lavoir : 23 095,35 €
- Rue de Versailles : 27 171,05 €

La rue du Lavoir est dégradée et il est nécessaire de refaire la voirie.

La rue de Versailles ne nécessite pas de réfection des enrobés dans l'immédiat. En outre, l'étude a été menée sur une petite partie de la rue de Versailles dont l'enfouissement des câbles électriques aériens n'a pas été réalisé et elle ne tient pas compte de la totalité du réseau téléphonique aérien de cette rue. Madame le Maire propose de valider l'opération d'enfouissement pour la rue du Lavoir et d'abandonner le projet de la rue de Versailles pour le moment.

Le conseil municipal approuve l'analyse et vote à l'unanimité pour le lancement du projet d'enfouissement des réseaux de la rue du Lavoir et pour l'abandon du projet d'enfouissement de la rue de Versailles.

### Notification du marché public pour le Délégué à la Protection des Données

Madame le Maire informe que la communauté de communes a attribué le marché public pour le Délégué à la Protection des Données à la société Data Vigi Protection SAS pour un montant total sur 4 ans de 6 875 € HT.

Madame le Maire informe le conseil municipal du détail qui a été présenté en bureau communautaire. Madame le Maire précise qu'elle attend des réponses de la communauté de communes concernant certains points avant de notifier le marché pour la commune de Le Boulay.

### Réponse à l'appel à projets « sobriété énergétique »

Madame le Maire informe que nous avons la possibilité d'obtenir une subvention du SIEIL pour le raccordement du chauffage de la mairie à la chaudière bois. Pour obtenir ces fonds, il est nécessaire de prendre une délibération répondant à l'appel à projet. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'appel à projet « sobriété énergétique » avec le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Dépenses			Dépenses	
	Montant HT	TVA	Montant TTC	Désignation	Montant
Sous station et radiateurs	13 861,00 €	2 772,00 €	16 633,00 €	SIEIL	3 311,00 €
				COT Enr	5 059,00 €
				Autofinancement	8 263,00 €

## Subventions aux associations 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différentes propositions de montant de subventions discutées en réunion d'adjoints. Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions ci-dessous :

<b>SUBVENTIONS 2019</b>	
<b><u>Associations</u></b>	<b><u>Propositions 2019</u></b>
Coopérative scolaire de l'école du BOULAY	160,00 €
Assiette éco Château-Renault	150,00 €
Gymnastique Renaudine (Château-Renault)	90,00 €
Loisirs Pétanque Boulayenne	20,00 €
Handball Castelrenaudais	10,00 €
Twirling Bâton Château-Renault	20,00 €
Association Badminton	30,00 €
USR tennis de table	40,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>520,00 €</b>

## **Enseignement - Jeunesse**

### Tarifs repas du restaurant scolaire – Année scolaire 2019-2020

Madame Oudin présente un rapport financier de l'année 2018 ainsi que des propositions de tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal vote à la majorité (10 Pour – 1 Abstention) les tarifs des repas du restaurant scolaire :

- Repas enfant : 3,25 €.
- Repas adulte : 4,40 €.

### Tarifs garderie – Année scolaire 2019-2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs de la garderie :

- ½ heure : 1,20 €.
- Forfait à la semaine : 19,00 €.
- Pénalité de 20,00 € est fixée pour tout enfant qui n'a pas été repris au-delà de 18 h 30, heure de fin du service.

### Tarifs pour les frais liés au service de bus – Année scolaire 2019-2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs pour les frais liés au service de bus :

- Frais trimestriels liés au service de bus : 35,00 €.

### Enseignement- Jeunesse : règlement services périscolaires

Madame Oudin présente les règlements des services périscolaires pour l'année 2019-2020. Le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Assemblée générale du Castel Renaudais Insertion : un léger déficit a été annoncé. Cinquante personnes ont été bénéficiaires de ce service durant l'année 2018.
- ✓ Communauté de Communes du Castelrenaudais : un travail sur les itinéraires des randonnées pédestres du territoire est en cours permettant ainsi d'établir une cartographie complète des circuits et de les baliser.  
La Communauté de communes va acquérir un bâtiment attenant au siège communautaire pour créer un Office de Tourisme.
- ✓ PLUi : le travail de cartographie a commencé ainsi que le recensement des bâtiments qui pourraient changer de destination.
- ✓ S.I.E.A.P. : les travaux de l'unité de déferrisation ont commencé sur le forage de la Brosquin.
- ✓ Entretien des réseaux : la société SAUR est intervenue pour curer le réseau d'eaux pluviales sur une partie de la rue de l'agriculture et dans les cours de l'école.
- ✓ Réseau rue de Vaubrahan : une réunion a eu lieu sur site pour préparer le futur chantier de reprise du réseau afin d'améliorer le captage des eaux pluviales.
- ✓ La Touche : une réunion de pré-piquetage pour l'étude du projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a eu lieu avec le SIEIL et la société Bouygues. L'emprise de l'étude concerne les rues de Montbrahan, Vaubrahan et de la Touche.
- ✓ Commission aquatique pour le centre aquatique intercommunal Castel'eau : des nouveaux tarifs d'entrée et d'abonnement ont été proposés. Une porte ouverte est organisée le 22 juin 2019. Le renouvellement des conventions avec les écoles et collèges a été proposé. Une convention a été signée avec la Boisnière.
- ✓ Concert Exo Brass : il y avait peu de monde pour ce concert d'une grande qualité. Les spectateurs présents ont été ravis.
- ✓ Commission « Social » : une réunion de la commission « Social » a eu lieu afin de choisir les colis de fin d'année pour les seniors.
- ✓ Tirage au sort des jurés d'assises : comme chaque année un conseiller a été à la réunion du tirage au sort des jurés d'assises le 5 juin dernier.
- ✓ Garderie : Mme Oudin présente une requête de parents désireux que leur enfant, qui sera l'an prochain collégien, puisse bénéficier du service de garderie de l'école primaire. La discussion fait ressortir que la salle de garderie est tout juste suffisante pour contenir les enfants de primaire et que de toute façon les collégiens sont devenus trop « grands » pour être encore accueillis.
- ✓ Concert Gospel : l'adjointe à la culture a programmé un concert Gospel le samedi 19 octobre 2019 en l'église. De plus amples informations seront transmises en septembre 2019.
- ✓ Site internet : il est signalé que l'agenda du site n'est pas totalement à jour. Il est précisé par Madame Oudin qu'une refonte complète du site est en cours et qu'elle espère pouvoir le mettre en ligne pour septembre prochain. Cependant elle veillera à mettre à jour au mieux le site actuellement en ligne.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Pont de Guillemoreau : peut-on réfléchir à une priorité de passage ? Madame le Maire répond que cela est envisageable mais qu'il est nécessaire, en premier lieu, de consulter la commune d'Authon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20